

DEPARTEMENT  
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Votes exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et trois, le jeudi 29 juin à 20 H 30,  
le Conseil Municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.  
Date de la convocation : 09-06-2023  
Secrétaire de séance : Caroline PICARDA

**Conseillers présents** : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Clément LOUBRIAT, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Caroline PICARDA, Carine DUCHOWICZ.

**Conseiller absents excusés** : Christian LEYMARIE, Yoann ROUQUIÉ.

**Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir** :

**Conseillers absents non excusés** : Sandrine GOFFLO, Adrien LEBAS, Franck CAMUS.

**OBJET : Mise à jour du tableau des emplois**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Les emplois peuvent être supprimés par le même organe délibérant après avis du Comité Social Territorial.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 31/03//2023,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 9 mai 2023,

Le Maire propose à l'assemblée de supprimer :

- au 01/07/2023 d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (18 H 30).

Un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe (18 h 30) a été créé par délibération du 31/03/2023 pour remplacer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe au 01/04/2023.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

DECIDE d'adopter la suppression d'emploi proposée ci-dessus,

**Le tableau des emplois sera modifié à compter du 01-07-2023 :**

<b>Service administratif</b>					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Sec de mairie	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	TC
Agent chargé de l'agence postale	Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	18 H 30
<b>Service technique</b>					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
<b>Adjoint technique</b>	Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	8 H
	Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	TC
<b>Agent de maîtrise territorial</b>	Agent de maîtrise territorial	C	1	1	TC
	Agent de maîtrise principal	C	1	1	34 H
<b>Service animation</b>					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint d'animation	Adjoint animation territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	16 H 30
<b>Filière médico sociale</b>					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	1	1	32 H 30

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget.

Affichée le 03/07/2023

Pour copie conforme  
Le Maire,

